

DU 15 MAI AU 15 JUIN

JOUEZ
ET TENTEZ DE GAGNER
UN VOL EN MONTGOLFIÈRE !

www.biodiversite-centrevaldeloire.fr

Règlement du jeu

« La biodiversité en jeu ! »

15 mai au 15 juin 2023

Article 1 : Organisateur

L'ARB Centre-Val de Loire, établissement public régional situé au 3 rue de la Lionne 45000 Orléans, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « La biodiversité en jeu » qui se déroule du 15 mai au 15 juin 2023. L'ARB a mandaté une agence pour le fonctionnement technique du jeu.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 - Participant·e·s

Ce jeu est ouvert à toute personne physique. La participation est limitée à une participation par personne, par foyer et par jour pendant toute la durée du jeu (même nom, même adresse). Le joueur ou la joueuse ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autrui. Un seul lot sera attribué par foyer.

Ne peuvent participer au présent jeu : les salarié·e·s de l'organisateur, leurs conjoint·e·s, descendant·e·s et ascendant·e·s ; les prestataires ou salarié·e·s de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoint·e·s, descendant·e·s et ascendant·e·s.

2.2 - Lieu de résidence

Pour participer au jeu il faut être résident·e de la région Centre-Val de Loire.

2.3 - Mineur·e·s

Les personnes mineures peuvent jouer. Si un·e mineur·e de moins de 16 ans gagne un lot, ce dernier sera attribué à ses représentants légaux.

2.4 - Questionnaire de renseignements

Un questionnaire de renseignements est demandé à chaque participant·e à l'issue des questions du quiz. L'ARB se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participant·e·s.

2.6 – Coordonnées

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, les enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Nota : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 – Principe du jeu-concours

Le jeu propose aux habitant·e·s de la région Centre-Val de Loire de découvrir, comprendre et agir pour la biodiversité en répondant à un **quiz de 6 questions sur le thème « Climat et biodiversité »**, et/ou en découvrant et **flashant 1 affiche dans une des 6 grandes villes de la région**.

3.2 – Deux possibilités pour jouer

- répondre au **quiz** en ligne et compléter le questionnaire de renseignements
- flasher le QR code inscrit sur une **affiche**, répondre au **quiz** en ligne et compléter le questionnaire de renseignements

Les participant·e·s qui auraient joué des 2 manières doublent alors leurs chances de gagner. En effet, leur nom sera ajouté à la liste des participant·e·s comme une deuxième participation (nombre de bonnes réponses comprises).

Il est possible de ne participer qu'au quiz.

En revanche, si le·la participant·e flashe une affiche, iel doit répondre au quiz pour valider sa participation au jeu, qui est donc double.

3.3 – Tirage au sort

Le·la gagnant·e du **premier lot** sera tiré·e au sort parmi les participant·e·s qui ont obtenu **6 bonnes réponses sur 6**.

Le·la gagnant·e du **deuxième lot** sera tiré·e au sort parmi les participant·e·s qui ont obtenu **5 bonnes réponses ou plus, sur 6**.

Les quatre gagnant·e·s du **troisième lot** seront tiré·e·s au sort parmi les participant·e·s qui ont obtenu **4 bonnes réponses ou plus, sur 6**.

Les quatre gagnant·e·s du **quatrième lot** seront tiré·e·s au sort parmi les participant·e·s qui ont obtenu **3 bonnes réponses ou plus, sur 6**.

L'agence mandatée n'est pas responsable du tirage au sort.

3.4 - Cas d'exclusion du concours

L'organisateur du concours peut à tout moment retirer un·e participant·e de la liste ou un commentaire sur ses réseaux sociaux en cas de :

- Malveillance à l'égard de l'organisateur,
- Propos contraires au respect de l'environnement,
- Incitation à la violence ou à la haine,
- Propos sexistes, racistes et malveillants à l'égard d'un tiers
- Promotion ou publicité d'un produit, d'un service, d'une marque, d'une personne morale, d'une personnalité publique...

Article 4 : Lots offerts

1^{er} lot → 1 vol en montgolfière pour deux personnes (valeur 400€)

2^{ème} lot → 1 croisière ligérienne en famille pour 2 parents et 2 enfants (valeur 200€)

3^{ème} lot → 1 BD « L'oasis, petite genèse d'un jardin biodivers » de Simon Hureau pour 4 gagnant·e·s (valeur : chacune 20,50 euros)

4^{ème} lot → 1 abreuvoir pour oiseaux pour 4 gagnant·e·s (valeur : chacun 15 euros)

L'ARB Centre-Val de Loire garantit aux participant·e·s la réalité du gain proposé, son entière impartialité concernant le déroulement du jeu et la préservation d'une stricte égalité entre tous les participant·e·s (dans la limite de ses moyens).

Le gagnant ou la gagnante s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne.

Article 5 : Communication sur les résultats du concours et délivrance des lots

Les gagnant·e·s seront contacté·e·s directement par l'ARB et la liste des gagnant·e·s sera publiée sur le Portail de la biodiversité Centre-Val de Loire (www.biodiversite-centrevaldeloire.fr).

Les gagnant·e·s pourront retirer leur lot à l'ARB au 3 rue de la Lionne 45000 Orléans ou bien l'acheminement se déroulera par voie postale.

L'ARB ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant·e. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'ARB, ils en resteront définitivement sa propriété.

Article 7 : Données personnelles

Toutes les informations nécessaires à la participation à ce jeu sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Elles sont nécessaires à la détermination des gagnant·e·s par tirage au

sort, à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'ARB pour assurer l'envoi des prix.

Conformément à la loi Informatique et Liberté, les informations concernant les participant-e-s ne sont ni vendues, ni louées, ni échangées. Les participant-e-s bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de radiation au fichier informatique sur simple demande envoyée à l'adresse du jeu.

Article 8 : Responsabilité de l'organisateur

La responsabilité de l'ARB ne saurait être engagée, encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'ARB se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'ARB Centre-Val de Loire, au plus tard dix jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement. Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

L'ARB n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des participations par voie numérique, quelle qu'en soit la raison.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu sur le Portail de la biodiversité Centre-Val de Loire www.biodiversite-centrevaldeloire.fr.

Le règlement est disponible en version papier à titre gratuit pour toute personne qui en fait la demande à l'organisateur du jeu : ARB Centre-Val de Loire, 3 rue de la Lionne 45000 Orléans.